



MAIRIE DE LA TRINITÉ

PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

Direction Générale Des Services

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-huit avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 avril 2019 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DALMASSO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14 H 30 et propose de nommer Madame Josiane ASSO, secrétaire de séance.

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents : M. Jean-Paul DALMASSO, Mme Isabelle MARTELLO, M. Jean-Paul AUDOLI, M. René FERRERO, Mme Marie-France MALOUX, M. Christian GIANNINI, Mme Annick MEYNARD, M. Bernard NEPI, Mme Virginie ESCALIER, Mme Anne-Marie ROVELLA, Mme Josiane ASSO, M. Roland PABA, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Franck PETRI, Mme Adeline MOUTON, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Guy GIBELLO, M. Gérald FUSTIER, M. Erick LEONARDI, Mme Monique PIETRUSCHI, M. Richard BURDET

Excusés et représentés :

M. Jacques BISCH

M. Jacques HINI

M. Robert LESSATINI

M. Jean-Marie FORT

Mme Odile FASULO

Mme Sophie BERRETTONI

M. Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

M. Marc-Antoine ORSINI

M. Kevin ROSSIGNOL

Mme Nicole BRAMARDI

par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX

par M. René FERRERO

par M. Jean-Paul AUDOLI

par Mme Virginie ESCALIER

par M. Jean-Paul DALMASSO

par Mme Isabelle MARTELLO

par Mme Annick MEYNARD

par M. Ladislav POLSKI

par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

par M. Christian GIANNINI

Secrétaire de séance : Mme Josiane ASSO

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 23

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil Municipal du 18 avril 2019

Point à l'ordre du jour

1. BUDGET PRIMITIF VILLE 2019

MONSIEUR LE MAIRE fait la déclaration suivante :

« Avant que nous passions à l'étude de la délibération de ce Conseil, je souhaite vous informer que suite au terrible incendie qui a ravagé la toiture de Notre-Dame de Paris, la Commune de La Trinité est en lien avec les dispositifs en cours lancés par l'Association des Maires de France, la Métropole et le Département. Et ce, dans l'esprit de solidarité pour sa reconstruction.

Je vous informe également que dans le cadre du renouvellement de notre partenariat avec la Régie Ligne d'Aur, nous avons décidé d'améliorer le service rendu.

Nous avons obtenu l'accroissement du nombre de bus gracieusement mis à disposition pour les sorties scolaires qui pourront dorénavant se faire hors des frontières métropolitaines.

Nous nous félicitons de cette nouvelle avancée au projet de nos jeunes trinitaires. »

MONSIEUR LE MAIRE donne la parole à **Monsieur AUDOLI**, Adjoint aux finances, rapporteur de la délibération :

POINT N° 1 : BUDGET PRIMITIF VILLE 2019

Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux,

C'est avec fierté qu'en tant qu'Adjoint aux finances je vous présente ce budget par délégation du Maire.

*Un seul chiffre résume à lui tout seul ce budget prévisionnel : **2 244 552,59€**.*

*La commune de La Trinité est en mesure de dégager en 2019 un autofinancement prévisionnel de **2 244 552, 59€** !*

Oui, c'est ce résultat qui nous permettra d'investir en fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

Après un exercice budgétaire excédentaire en 2018, un nouveau pas va être franchi cette année. Cette politique de rigueur impulsée depuis 2014 porte ses fruits et nous allons continuer. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, c'est le résultat de choix de gestion, sérieux, assumé malgré l'adversité, les freins, les tentatives d'entraves juridiques, les inepties affirmées.

Mais nous avons tenu bon.

Avant de détailler les principales dépenses et recettes de ce budget, je tiens à rappeler notre volonté première cette année : poursuivre la consolidation de notre structure financière en réaffirmant 3 principes auxquels nous ne dérogerons pas :

- 1- Pas d'augmentation d'impôts, ce que la majorité municipale a décidé la semaine dernière*
- 2- Pas d'emprunt nouveau et poursuite du désendettement de la commune*
- 3- La maîtrise des dépenses de fonctionnement*

Avant tout, je voudrais noter deux faits importants qui caractérisent ce budget prévisionnel :

- L'aboutissement dans les semaines à venir de la vente du terrain récup métaux conformément à l'inscription faite au compte administratif et validée par les services de l'Etat et le Trésorier de Contes.*

Un beau projet de développement économique en liaison avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) qui est un établissement public chargé de représenter les intérêts économiques des entreprises. La CCI, c'est la garantie d'un projet sérieux de développement économique créateur d'emplois et de sécurisation financière du projet.

De même notre partenaire historique, la Métropole nous apporte tout son poids et tout son soutien dans ce projet allant dans le sens de l'intérêt des trinitaires.

Alors, face à cette ambition que vous portez Monsieur le Maire avec conviction et détermination, pas de place pour ces médiocres suspicions de trafiquer les comptes ou de dissimulation : trop petit et dérisoire par rapport à l'enjeu pour continuer à donner le moindre crédit à ces ragots.

Rappeler et redire une nouvelle fois que les finances publiques, à la différence du secteur privé, sont basées sur le principe de séparation entre ordonnateur et comptable.

L'ordonnateur c'est le Maire.

Le comptable, c'est la Direction des Finances Publiques, le service de l'Etat.

Et ce grand principe financier public a une double finalité :

- Le contrôle en amont permettant de repérer les erreurs et irrégularités.*
- La probité, car il n'est pas possible de fait de s'écarter des règles.*

Et que ce soit le budget ou le compte administratif, ils n'échappent pas à ce principe.

Je vous informe que conformément à ce que affirmé lors du vote du compte administratif, le compte administratif établi par le Maire et le compte de gestion établi par le trésorier de Contes ont été validés par la DFIP.

Alors, je peux comprendre que par dépit, certains misent pour leurs propres ambitions politiques de nous voir chuter sur les finances et pénaliser les trinitaires, mais utiliser l'argument de « maquiller les comptes », c'est faire l'aveu d'une méconnaissance totale du processus budgétaire et de ses garanties. Ou peut-être s'agit-il d'autre chose...

Et quoi qu'il en soit, une bêtise affirmée à l'envie ne devient jamais une vérité.

Et j'en profite Monsieur le Maire pour vous remercier de la confiance que vous manifestez à votre 2eme Adjoint aux Finances.

*- Le 2eme fait important est que face à une nouvelle baisse des dotations de l'Etat que je détaillerai dans un moment, la Métropole triple le versement de la Dotation de Solidarité Métropolitaine qui passe cette année de **396 618 €** à **1 189 854€**.*

Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-Président de la Métropole, là encore se mesure concrètement la solidarité de la Métropole avec la commune de La Trinité, pour ceux, toujours les mêmes, qui en doutaient. Et nous remercions la Métropole et son Président Christian Estrosi.

Mais la solidarité, c'est la même avec le SIVOM VAL DE BANQUIERE et son Président et la même avec le Conseil Départemental et ses Présidents successifs.

Avec ce triplement de la DSM, nous allons la provisionner pour les futurs investissements.

Le 21 mars dernier, après en avoir débattu, nous avons pris acte du rapport d'orientations budgétaires. Aussi, je ne reviendrai pas longtemps sur le contexte économique général, si ce n'est pour relever les éléments nouveaux liés à l'élaboration du Budget Municipal.

Le grand débat voulu par le Président de la République est clos.

Trois mois de belles paroles, d'affirmation de vouloir renouer le dialogue avec les Maires et les actes sont là.

Nouvelles baisses de dotations financières que la Préfecture nous a signifiées avec beaucoup de retard, d'où le recul du conseil à aujourd'hui.

- Moins **53 251€** pour la dotation globale de fonctionnement.*
- Moins **55 994€** pour la Dotation de Solidarité Urbaine.*

*Soit moins **109 245€** pour 2 dotations.*

*La DGF s'élèvera à **894 232€** pour 2019.*

*La DSU s'élèvera à **111 990€** pour 2019.*

*Pour la seule DGF à **34 418€** en moins l'an dernier, s'ajoute **55 994€** donc déjà **124 830€** de ressources en moins pour la commune, cumulées depuis l'élection de l'ancien ministre des finances de Hollande.*

*En 2012 année de l'élection de Hollande, le montant de la DGF était de **1 852 888€**.
894 232 € en 2019, 51,74% de baisse, plus de la moitié !*

*Très très précisément, **4 020 384€** de moins pour les trinitaires et La Trinité en 6 ans, 2 à 3 salles des fêtes !*

*A cela, s'ajoute et ce n'est même plus la peine d'en parler, la quasi suppression de la Dotation Nationale de Péréquation. Elle sera, tenez-vous bien, de **3986€** cette année, elle était de **144 832€** en 2012, une perte de près de **790 000€** cumulés en 6 ans qui se rajoute au reste.*

*Et malgré cette réalité incontestable, nous continuerons à désendetter la commune en réglant **1 421 477, 53€** d'annuités d'emprunt.*

*Et malgré cela, nous dégagerons, je le répète, un autofinancement prévisionnel de **2 244 552, 59€**.*

A propos de fiscalité, je viens de vous rappeler à propos des dotations, le peu de fiabilité des engagements de l'Etat. Il en est de même concernant la compensation de la taxe d'habitation. L'impact pour la commune de la mesure concernant un certain nombre d'administrés, n'est toujours pas à ce jour quantifiable par les services fiscaux et aucune garantie réelle de compensation n'est assurée.

Vous le voyez, l'Etat nous réclame la sincérité budgétaire, mais ne nous facilite pas la tâche pour cela.

Flou sur la taxe d'habitation, transmission tardive de données financières non conforme aux engagements, c'est dans ce contexte perturbé que je salue à nouveau l'engagement de nos services comptables et financiers, ainsi que l'ensemble des cadres de la collectivité, pour assurer un service de qualité.

Notre budget s'établit ainsi :

En section d'investissement :

6 592 439, 62€ en dépenses et recettes

En section de fonctionnement :

13 030 721, 58€ en dépenses et recettes.

*En fonctionnement, nous continuerons à avoir une grande maîtrise des dépenses à caractère général. Les dépenses de personnel, les plus grosses dépenses de fonctionnement seront stabilisées à hauteur de **6 441 750€**.*

*Malgré une dynamique de logements pour actifs, la commune reste carencée et devra s'acquitter d'une pénalité d'un montant de **104 000, 00€**. Amende minorée grâce à notre volonté et détermination à loger les trinitaires et nouveaux arrivants avec des aides d'un montant de **87 750€** versées l'an dernier.*

Nous voyons donc bien, là aussi, que tenter de faire obstruction par tous les moyens à la construction de logements pour actifs, c'est non seulement pénaliser les demandeurs, mais également le contribuable trinitaire.

*De même, puisque nous sommes considérés comme une commune riche, nous devons verser **67 200€** au titre du Fonds National de Péréquation Intercommunal.*

A noter aussi en dépenses de fonctionnement :

- **443 200€** en contrats divers et notamment restauration scolaire. (611)
- **212 500€** en locations diverses (sanitaires, véhicules). (6135)
- **212 000€** en maintenances diverses (informatique et sécurité). (6156)

- **134 000€** pour les tickets restaurants du personnel municipal. (6488)
- **656 884€** d'intérêts de la dette. (66111)
- Les subventions aux associations pour un montant de **448 855€** sont reconduites au même niveau avec une augmentation de **15 000€** au CCAS qui passe à **275 000€**.

En recettes de fonctionnement, en dehors des principales recettes prévisionnelles que sont les impôts et taxes d'un montant de **4 912 640€** et des dotations, subventions et participations pour **1 006 222€**, nous prévoyons **641 650€** en produits de services et notamment **270 000€** de restauration scolaire et **300 000€** du SIVOM.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine, je viens d'en parler, sera d'un montant de **1 189 854€**.

A noter, comme je l'expliquais lors du débat du ROB, la refacturation totale que la commune établit au nom du SIVOM VAL DE BANQUIERE, ce qui permet aux trinitaires d'avoir un service public de qualité, avec dorénavant une baisse de fiscalité additionnelle.

Ainsi, en toute cohérence après avoir pris à notre charge une partie de refacturation afin de ne pas pénaliser fiscalement les trinitaires, ceux-ci se trouvent totalement gagnants.

Et désormais, mêmes prestations, refacturation totale et baisse de la fiscalité additionnelle. C'est cela être le Maire du pouvoir d'achat.

Toujours en recettes de fonctionnement, la Métropole nous versera **73 960€** de remboursement d'intérêts d'emprunts et le fond de soutien **197 536€** pour le remboursement d'emprunts.

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues, outre l'annuité en capital d'emprunt de **1 421 477, 53€** en baisse constante, sont **25 000€** prévus pour les équipements informatiques et **160 000€** seront budgétés pour les bâtiments scolaires.

919 518€ seront provisionnés à l'article 21318 autres bâtiments.

En recettes d'investissements, nous encaisserons **179 171 €** du FCTVA, récupération de la TVA sur les investissements des années antérieures.

Nous encaissons **200 098, 89€** de remboursement de la Métropole pour les emprunts.

Vous le voyez, malgré les difficultés, les contraintes, les tentatives d'obstructions, nous ne relâchons pas nos efforts pour les trinitaires, pour une gestion efficace et pragmatique de leurs intérêts.

Notre volonté et notre détermination seront encore cette année, comme les précédentes de :

- Continuer à rationaliser les dépenses sans pénaliser le service public.
- Continuer à désendetter la commune. Continuer, plus que jamais, à maîtriser la fiscalité.
- Continuer à investir prudemment, sans emprunter, sur nos économies et sans céder aux pressions irresponsables ou à la démagogie.

Préparer l'avenir, c'est cela, c'est s'inscrire dans la continuité, et rien, je dis bien rien, ni les entraves ni les rumeurs, ni les désinformations, ni la politique fiction ne nous éloignera de notre seule raison d'être là, servir les trinitaires !

OBSERVATIONS :

Madame FERNANDEZ-BARAVEX exprime sa gratitude envers les services financiers.

Elle a comparé ce budget par rapport à la première version.

Il y a quelques points qui l'interpellent notamment en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Métropolitaine. Elle est ravie que la Métropole puisse apporter sa solidarité aux territoires.

Mais elle renvoie à Monsieur Maire la séance du conseil métropolitain au cours de laquelle il avait exprimé par une intervention écrite, sa désapprobation sur la taxe foncière métropolitaine et son vote d'abstention.

Elle dit que Monsieur le Maire a préféré faire du populisme mais il n'a pas refusé la dotation de la Métropole.

En ce qui concerne la ligne « autres bâtiments » elle parle d'un delta de 790 000 euros avec la 1^{ère} version. Elle demande de quoi il s'agit.

Elle constate dans cette nouvelle version d'autres dépenses et des économies. Elle espère que c'est aussi en toute transparence.

Monsieur le Maire explique qu'il n'emprunte pas. Mais elle considère que prendre en avance la DSM c'est obérer pour les années à venir. Elle traduit cela par faire un emprunt sur l'avenir. Pour elle ce budget est un peu le tonneau des Danaïdes.

MONSIEUR LE MAIRE revient sur la taxe foncière métropolitaine et sur son vote d'abstention à cette taxe.

Il rappelle qu'à la différence de Madame FERNANDEZ-BARAVEX, il a agi ainsi pour l'intérêt de ses administrés.

Elle, en revanche, a voté contre l'avis de la municipalité alors qu'elle avait validé l'abstention devant l'assemblée majoritaire.

Il ajoute qu'en Conseil métropolitain, chaque Maire est libre de prendre la position qu'il souhaite.

Elle, en revanche, a pris la position de voter pour la taxe métropolitaine de façon particulièrement déloyale. Elle est revenue sur sa parole à la majorité municipale. Elle l'a donc trahie.

Les trinitaires la subiront au même titre que tous les administrés métropolitains.

Monsieur Jean-Paul AUDOLI dit qu'il est fou de constater qu'il n'y a pas plus royaliste que le roi.

Qu'est ce qui gêne la conseillère municipale ? Que la commune n'ait pas été sanctionnée ?

Monsieur Jean-Paul AUDOLI partage tout à fait l'avis de Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE défend les intérêts de La Trinité en assemblée métropolitaine et le Président de la Métropole ne lui en tient pas grief. Et c'est bien volontiers que l'Adjoint aux finances le remercie pour le geste et pour l'attitude.

Il dit à Madame FERNANDEZ-BARAVEX qu'elle se trompe sur la marche d'une assemblée.

Elle confond certainement le Conseil municipal et les décisions prises ailleurs. Il lui a répondu dans l'exposé du budget.

A la dernière page il a bien cité le provisionnement « autres bâtiments ».

Au regard de son ancienneté en tant qu'élue, il est étonné qu'elle ne comprenne pas le principe d'équilibre budgétaire.

Quant à son affirmation sur la Dotation de Solidarité Métropolitaine qui s'assimilerait à un prêt, il ne croit pas que le Président de la Métropole soit un banquier.

Si vous touchiez 3 mois de salaire d'un coup cela revient à toucher la même somme au final.

La majorité municipale fait des réserves financières.

Or, Madame FERNANDEZ-BARAVEX fait un procès comme quoi la municipalité est « pleine » et qu'elle va dépenser. Mais elle n'a pas compris ! Monsieur Jean-Paul AUDOLI est d'ailleurs étonné qu'en tant que conseillère métropolitaine faisant partie de la majorité, elle aurait voté la DSM et là, comme par hasard, elle présente un semblant de désaccord. « Si vous étiez encore assise à côté de nous, vous n'auriez rien trouvé à redire... ».

Sur les expertises et honoraires : oui, il y a une augmentation des provisions puisque la commune est confrontée à une culture importante qui consiste à mettre des obstacles juridiques, de faire des recours... cela produit des honoraires d'avocat. Lorsque la commune gagne un recours, le bénéfice est minime par rapport aux frais engagés. Il faut provisionner ces frais inutiles mais provoqués par des obstacles partisans. Et à ce titre l'Adjoint aux finances demande au Maire de bien recouvrer la somme due par Monsieur Rainero qui a perdu son recours.

Monsieur POLSKI considère pour sa part que l'Assemblée ne devrait pas se tenir ce jour.

Il dit que la loi oblige les collectivités territoriales à tenir leur budget primitif avant le 15 avril sauf quand les éléments importants n'ont pas été communiqués pour pouvoir délibérer.

C'est l'argumentaire de la commune. Mais il dit que ces éléments n'ont pas empêché la tenue des conseils municipaux pour les budgets dans d'autres communes. Ils trouvent ce motif un peu léger.

Il poursuit en disant qu'en apparence la situation financière est au beau fixe et c'est tout à fait exceptionnel.

Mais il s'interroge sur l'annulation à deux reprises de la Commission des finances. Il dit que la majorité n'était pas sereine.

Elle affiche aujourd'hui une situation au beau fixe. Mais elle est toujours dans le réseau d'alerte. Le budget est excédentaire mais il assume qu'il n'est pas présenté par le maire ou l'adjoint mais par les services municipaux. Il dit que cette présentation politique du budget est artificiellement excédentaire et que la majorité bricole. Il revient sur la vente du terrain ATTIA.

MONSIEUR LE MAIRE lui demande de cesser de porter la suspicion et lui demande de se taire.

Monsieur POLSKI crie. MONSIEUR LE MAIRE l'enjoint de se taire.

Monsieur Jean-Paul AUDOLI rappelle à Monsieur POLSKI que c'est l'Etat qui a fixé la date limite de vote du budget au 18 avril 2019. Même si la commune avait eu ces éléments, la date du 18 avril restait légale.

Ensuite, il note que Monsieur POLSKI recule sur ses attaques du personnel par rapport à la séance précédente.

Monsieur Jean-Paul AUDOLI dit qu'il essaie désespérément de lui expliquer. Il sait que ça lui déplaît et que Monsieur POLSKI aurait préféré que la municipalité n'y parvienne pas. Mais elle y parvient !

De plus il explique à **Monsieur POLSKI** qu'il confond la trésorerie avec le budget.

Monsieur POLSKI crie.

MONSIEUR LE MAIRE lui somme de ne pas intervenir ni de couper l'Adjoint.

Monsieur Jean-Paul AUDOLI dit à **Monsieur POLSKI** qu'il a besoin d'une formation parce qu'il ne comprend visiblement rien. Il répète que l'inscription de la vente est légale et validée par la DFIP. Mais comme d'habitude dit-il, **Monsieur POLSKI** se prétend expert juridique, comptable ou en droit public. Il dit qu'il n'a rien appris de son passage auprès de l'ex-Président de la région, car s'il avait appris, il ne s'avancerait pas sur le terrain de l'illégalité d'un document validé par la DFIP.

Quant à la critique de **Monsieur POLSKI** sur les investissements de la commune, la majorité municipale n'a pas à rougir.

Elle a fait réhabiliter l'église, elle a participé à la réfection du centre-ville, elle a réalisé le parcours de santé du Rostit. Les investissements se font au quotidien et avec ce budget, la majorité municipale provisionne 900 000 euros pour les futurs investissements, sans hausse de la fiscalité, sans recours à l'emprunt.

C'est cela la réalité. Et ce budget sera voté, contrôlé et validé. **Monsieur POLSKI** pourra toujours dire ce qu'il veut.

Monsieur GIBELLO demande quelle est l'ambition voulue sur le terrain ATTIA. Il se rappelle le précédent projet qui a été abandonné.

MONSIEUR LE MAIRE lui rappelle que le précédent projet a été abandonné par la société acquéreur qui s'est désistée.

Il laisse la parole au Directeur Général des Services pour le rappel de la procédure.

Monsieur le Directeur Général des Services indique qu'il avait été précédemment acté une promesse de vente entre la Mairie de La Trinité et la Société SITA comportant un délai de validité de trois ans. Cette promesse prévoyait une indemnité d'immobilisation à hauteur de 10% pour la Commune en cas de désistement de l'entreprise, sauf à ce qu'elle démontre une impossibilité extérieure à sa volonté.

Or, les demandes d'autorisation de la société ont été infructueuses, et la Municipalité, plutôt que d'engager une action en justice coûteuse et sans certitude de pouvoir récupérer la moindre indemnité, a fait le choix de ne pas engager de procédure à son encontre mais plutôt de transiger.

Cette démarche a permis d'aboutir sur un protocole transactionnel et d'obtenir la moitié de l'indemnité d'immobilisation qui avait été fixée, soit la somme de 102 000 € de mémoire, ce qui a été plutôt une bonne opération en termes financiers pour une occupation de trois ans.

MONSIEUR LE MAIRE fait observer que c'est un terrain qui fait l'objet d'une vente et la CCI s'y est intéressée dans le cadre de la dynamique de développement économique de tout le territoire et notamment l'est de la Métropole.

Des entreprises viendront s'installer sur ce secteur. C'est créateur d'activité et de travail.

Monsieur Jean-Paul AUDOLI fait observer également que si la CCI veut participer à cet achat c'est qu'il y a un potentiel économique favorable et c'est un gage d'intérêt collectif.

Madame MOUTON demande ce qu'il en sera du plan de circulation.

MONSIEUR LE MAIRE lui répond que bien entendu tout sera pris en compte.

Madame DUPUY NICOLETTI revient sur les taux des taxes locales.

Elle dit que l'un des taux était de 15 % et est passé à beaucoup plus.

Monsieur Christian GIANNINI intervient pour lui rappeler les vrais chiffres. Il dit que c'est la gauche qui avait augmenté les taux passant de 8,7 % sous la mandature SCLAVO à plus de 19 % avec celle de BROCH et que c'est avec ces taux exorbitants que la nouvelle équipe en 2001 a trouvé la commune. Depuis, les taux non seulement n'ont pas changé mais qui plus est la taxe d'habitation a diminuée en 2014 sous l'impulsion du maire **Jean-Paul DALMASSO**.

MONSIEUR LE MAIRE demande à **Madame DUPUY-NICOLETTI** de cesser de vouloir prendre intempestivement la parole surtout s'agissant des taux pour lesquels les débats ont eu lieu à la précédente assemblée.

Madame DUPUY-NICOLETTI continue à crier.

MONSIEUR LE MAIRE passe au vote du budget.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2019 de la ville dont les principales lignes sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses sont :

DETAIL DES DEPENSES :

INVESTISSEMENT

Page 20

Article 21312 : Bâtiments scolaires	160 000.00 €
Article 21316 : Equipements cimetièrè	-50 000.00€
Article 21318 : Autres bâtiments	919 518.00 €
Programmation en cours	
Article 2183 : Informatique	25 000.00 €
Article 2184 : Mobilier	5 000,00 €
Article 138 : Provision sur subventions	179 847.00€
Article 1641 : Emprunts	1 421 477.53 €
	Capital annuité dette
Article 168758 : Autres groupements	238 606.00 €
	Capital emprunts Sivom
	Val de banquière
	Villefranche
Chapitre 041 : Opér. Patrimoniales	1 776 025.00 €

DETAIL DES RECETTES :

Page 22

INVESTISSEMENT

Article 10222 : FCTVA		179 171.00 €
Article 276358 : Autres groupements		200 098.89 €
	Remboursement capital annuité emprunt Métropole	
Chapitre 040 : Ecritures d'ordre		454 552.59 €
Chapitre 041 : Opér. patrimoniales		1 776 025.00 €
EXCEDENT REPORTE		483 410.05€
VIREMENT PREVISIONNEL		1 790 000€

DETAIL DES DEPENSES :

Page 15

FONCTIONNEMENT

Articles :

	6042 Classes transplantées	20 700 €
	60631 Produits d'entretien	22 000 €
	60632 Petit matériel	45 296 €
dont :	Ateliers	
	PM	
	Restauration	
	611 Contrats	443 200 €
dont :	Repas cantine	
	Fourrières	
	Chiens	
	véhicules	
	6132 Locations immobilières	33 000 €
	6135 Locations	212 500 €
	Sanitaires	
	Véhicules	
	Photocopieurs	
	Bus	
dont:	6156 Maintenance	212 000 €
	Logiciels informatiques	
	Téléphonie	
	Sécurité installations	
	Matériel cantines	
	Aires de jeux	
	Chauffage	
	Alarmes	
	Ascenseurs	

	Photocopieurs	
	Pigeonnier	
	Toilettes	
	Publiques	
	Vidéo protection	
6226	Expertises	50 236 €
	Mission TLPE	
	Expertises	
6227	Contentieux Divers	48 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	88 700 €
	Chrysanthèmes	
	Médiathèque	
	Fleurs	
6237	Distribution VVV	5 600 €
62876	animation	52 000 €
	temps cantine	
6488	Tickets restaurant	134 000 €
65733	Dépenses complexe	50 000 €
	sportif - collège	
657348	Frais de fonctionnement	90 000 €
	écoles	
657358	Autres groupements	75 000 €
dont:		
	Sivu La plana	
6574	Subventions	173 855€
	Associations	
66111	Intérêts de la dette	656 884 €
6618	Intérêts Emprunt	
	Sivom de Villefranche	4 461 €
Chapitre 042 : Ecritures d'ordre		454 552 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits FPIC - SRU		171 200 €
VIREMENT PREVISIONNEL		1 790 000€

DETAIL DES RECETTES :

FONCTIONNEMENT

PAGE 18

70632	Ecole de musique	28 000 €
7067	Restauration	270 000 €
70878	Autres redevables	309 000 €
	dont :	
	SIVOM VDB : 300 000 €	
7473	Département	10 000 €
74748	Autres communes	65 000 €
	Frais de fonctionnement écoles	
76232	Remboursement	73 960 €
	intérêts emprunt	
	Métropole	
76812	Fonds de soutien	197 536 €
	emprunt	
EXCEDENT REPORTE		558 677.94€

Il est procédé au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter le budget 2019 de la Commune.

Vote du Conseil : Pour : 23 Contre : 9 Abstention : 1

MONSIEUR LE MAIRE constate que **Madame FERNANDEZ-BARAVEX**, conseillère métropolitaine, vote contre le budget et donc contre la solidarité métropolitaine.

~~~~~

**MONSIEUR LE MAIRE** annonce que l'assemblée va, à présent, traiter la question orale déposée par la liste « Un nouveau souffle pour La Trinité ».

**Madame MARTELLO** procède à la lecture.

**QUESTION ORALE :**

« Monsieur le Maire, vous avez défini les modalités de location et de mise à disposition des salles municipales dans la délibération n° 13 du conseil municipal du 10 mars 2016.

Tout récemment encore, vous avez refusé sans motif :

- une soirée festive à l'association ALP qui anime pourtant le quartier de La Plana depuis plus de quarante ans,
- un concours de boules à l'association de parents d'élèves FCPE des écoles du centre.

Par ailleurs, vous avez réitéré votre refus d'organiser des kermesses scolaires de fin d'année, alors que la ville de Nice par exemple a recommencé à les organiser en prenant toutes les mesures de sécurité adaptées.

Nous vous avons déjà interrogé lors du conseil municipal du 27 septembre 2018, au sujet de refus régulier de mise à disposition de salles communales à des associations, même lorsque les manifestations concernées ne nécessitaient pas le concours de la municipalité sous quelque forme que ce soit.

Nous vous rappelons par ailleurs que le tribunal vous a condamné suite à la procédure de référé-liberté intentée à votre encontre à revenir sur votre refus de mise à disposition d'une salle au comité de quartier de La Plana le 31 octobre 2017.

Le tissu associatif très présent sur notre commune ne comprend pas ces refus réitérés.

Nous vous demandons de revenir sur ces récents refus et attirons votre attention sur la nécessité de favoriser un usage des salles communales juste et qui réponde aux besoins des associations et de la population trinitaire que vous représentez.»

### **RÉPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

*MONSIEUR LE MAIRE* note que cette question ne fait que reprendre dans les grandes lignes les précédentes demandes effectuées lors des Conseils municipaux de septembre et décembre 2018, voire abordées par d'autres élus en juin 2016.

*MONSIEUR LE MAIRE* observe qu'ils ont déjà, à plusieurs reprises, apporté des réponses détaillées lors de ces trois séances. Il ne voit pas la nécessité de se répéter et il renvoie par conséquent à la lecture des Procès-Verbaux de ces Conseils municipaux, dont l'opposition a eu communication par écrit.

**La séance est levée à 15 H 50.**